

Procès-Verbal

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-neuf, le six Novembre, à neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Signes sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 36

Membres présents : 19

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Bernadette MOUREN

Mouloud BELAÏDI

Michel DESJARDINS

Claire JARRY

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Jean PAPERÀ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

André BREMOND

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Solliès-Toucas,

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,

Monsieur Jean-Paul HUSSIE, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

Madame Ariane BOSSEZ, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Madame Jocelyne LAVALEIX, déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du Parc naturel régional de la Sainte Baume, Maire de La Roquebrussanne,

Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Monsieur Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Hélène AUDIFFREN, Madame Sylvie GUIGONNET, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Véronique DELFAUX.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Nicolas WATTE, Président du Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Philippe SUSINI, Direction de l'environnement Conseil départemental 13 Référent PNR Sainte-Baume ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT, référent Parc Naturel Régional de la Sainte Baume du Conseil départemental 83.

Le Président introduit la séance en remerciant la commune de Signes de son accueil.

Monsieur Alain Reichardt, Maire de Signes, successeur de Jean-Mathieu Michel est heureux d'accueillir les membres du comité syndical et leur souhaite la bienvenue.

Le Président propose une minute de silence en hommage à Jean-Mathieu Michel, Maire de Signes et à Philippe Drouhot, Maire de Méounes-lès-Montrieux tous deux décédés tragiquement durant l'été.

Le Président déroule l'ordre du jour.

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 10 juillet 2019

Il est présenté aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019.

2/ Projet de délibération - validation des 1ers établissements bénéficiant de la marque Valeurs Parc

Le Président rappelle que les membres du comité syndical sont invités le jeudi 07 novembre à 12h30, au domaine de MontRieux le vieux pour la remise officielle des plaques aux premiers marqués du Parc. Il rappelle qu'il s'agit d'une forte attente sur le territoire. Il passe la parole au directeur qui déroule une présentation sur PowerPoint.

Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, souhaite savoir comment le recensement des agriculteurs a été fait.

Le directeur rappelle que le recensement des agriculteurs a été exhaustif. Il poursuit par la présentation des trois marqués en production agricole. Il précise que les filières ouvertes sont les produits issus du miel ou du fromage.

1. **Mathieu GHIS, Abeilles et Miels de la Sainte-Baume - Plan d'Aups Sainte-Baume**, Miels (romarin, garrigue et toutes fleurs) et miellat
2. **Mathias CAREL, Jas des Vallons – La Roquebrussanne**, Fromages de chèvre (crottins et tommes)
3. **Laurent AJELLO, Ferme l'Andain – Gémenos**, Fromages et viandes de brebis

Il présente ensuite la liste des neufs marqués dans le domaine du Tourisme. Il rappelle qu'il s'agit des hébergements de type gîtes, hôtels-restaurants, chambres d'hôte ou villages vacances.

1. **Géraldine WHITCOMBE-POWER, Olives en Provence – Belgentier**, Gîte
2. **Marjorie RANCHON, Domaine de Montrieux – Montrieux-le-vieux**, Chambres d'hôtes et lieu de réception
3. **Magali ATLAN et Laurent ESTEBAN, les Arbousiers – La Roquebrussanne**, Hôtel et village vacances
4. **Florence et Benoit POULET, la Bastide de la Provence Verte – La Roquebrussanne**, Chambres d'hôtes et suite
5. **Jérôme CARTERI, Lou Pebre d'Aï – Plan d'Aups Sainte-Baume**, Hôtel-Restaurant
6. **Sylvie COULOMB, Maison Rouge – Plan d'Aups Sainte-Baume**, Chambre d'hôtes
7. **Rebecca et Philippe TACHDJIAN, La campagne de Laure – Auriol**, Gîte de France
8. **Annie BOUSQUET, Les Manaux en Provence – Roquevaire**, Gîte de France
9. **Caroline et Philippe CHAUVIN, La Font des Pères – Le Beausset**, Chambres d'hôtes et villas.

Il précise que pour l'instant le marquage n'est ouvert qu'à ces deux filières mais tend à se développer selon le cadre national sur d'autres champs et notamment sur l'ouverture d'un nouveau référentiel pour les « Sorties accompagnées », et pour l'agriculture sur des produits issus de la filière oléicole.

Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, demande des précisions sur le référentiel.

Le Directeur répond qu'il s'agit d'un référentiel au niveau National adapté au niveau local. Il est établi et contrôlé par le ministère. Le comité de gestion de la marque, co-présidé par Jacques Paul, maire et délégué de la commune de la Celle et de Jean Papera, délégué de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume, émet un avis. Il est proposé de suivre les avis du Comité de Gestion.

Il ajoute que le nom de Monsieur Goni, doit être remplacé par Madame Ranchon pour le domaine de Montrieux-le-vieux.

Robert DELEDDA, souhaite savoir si une évaluation est établie en cours de marquage.

Le Directeur répond qu'il y a une contre visite un an après. Le label est quant à lui attribué pour 5 ans. Il peut y avoir un contrôle aléatoire.

Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire, souhaite savoir si les professionnels situés sur des communes pas entièrement sur le territoire du Parc peuvent être concernés.

Le Directeur répond qu'il est possible maintenant de les marquer. Par contre ce n'est pas le cas pour les professionnels des communes associées.

Nicolas WATTÉ, Président du Conseil de Parc, souhaite savoir qui fait un audit.

Le Directeur répond que pour la filière Agricole il s'agit de prestations extérieures. Il ajoute qu'un poste mutualisé au niveau du réseau est en cours de réflexion, tout comme sont actuellement les postes mutualisés pour la filière touristique. De plus, Monsieur Renaud Muselier, Président de la Région a écrit au Ministre pour rapprocher la marque Valeurs Parc régional de la marque des Parcs Nationaux.

Le Président profite également du sujet pour évoquer la démission de la chargée de Mission Agriculture et précise qu'un recrutement est en cours.

Le Président propose de suivre les recommandations du Comité de Gestion et de valider l'attribution de la marque pour les douze professionnels.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

3/ Bilan de la garde régionale forestière et bilan de la surveillance aux sources de Huveaune

Le Président salue le travail accompli au-delà des missions dévolues et qui a permis de collecter des informations précieuses. Le bilan positif confirme la pertinence du dispositif.

Le directeur déroule le bilan au travers du power point. Il présente tout d'abord un comparatif de l'année 2018 par rapport à cette année 2019 qui démontre l'amplification du dispositif. Il ajoute que c'est un dispositif très apprécié et qui suscite la curiosité des usagers. Il revient sur les sites de surveillance et remercie le département des Bouches du Rhône pour son accueil sur le domaine de Saint Pons.

Il présente ensuite des données chiffrées récoltées sur la période juillet et août notamment sur :

- Le nombre total de personnes contactées par secteurs
- Le pourcentage de personnes interrogées ne connaissant pas ou peu la réglementation incendie et ne connaissant pas ou peu l'existence du PNR Sainte-Baume. Il note que sur ce point il y a une marge de progrès à réaliser.

Il propose de maintenir une présence sur les sites du Latay, des Gous bleu et de Riboux malgré un pourcentage de fréquentation moindre.

Il poursuit par un retour sur la surveillance des sources de l'Huveaune et notamment sur la forte baisse de fréquentation en été de par l'absence d'eau.

Jérôme ORGÉAS, maire et délégué de la commune associée de Roquefort la Bédoule, demande si la fréquentation est identique pour le site du Caramy.

Jean-Michel CONSTANS, délégué à l'agglomération Provence-Verte, précise que le stationnement est différent. Il y a un parking privé ouvert pendant la saison basse mais fermé de mi-juin jusqu'en septembre. Il profite d'avoir la parole pour remercier le Parc de sa présence sur le site en sus des patrouilles de la police municipale, des CCFF et autres dispositifs.

Marc LAURIOL, délégué au département du Var, fait un focus sur le Latay où le site connaît une coexistence entre les chasseurs et les randonneurs. Il ajoute que ce dispositif de surveillance par les équipes du Parc pourrait être complété par les dispositifs du département.

Patrick BLANC, délégué de la commune de Riboux, ajoute que le Latay rencontre une problématique liée au développement de loisir motorisé tels que les motos cross. Il pense qu'une zone de non-droit se développe.

Suzanne ARNAUD, déléguée de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, propose d'évoquer la problématique de la route D1 passant par le parc d'attraction Ok Corral qui ne comporte qu'une seule entrée malgré la forte fréquentation.

Patricia SAEZ, déléguée au département des Bouches-du-Rhône, suggère à Madame ARNAUD de lui faire parvenir une note.

Michel DESJARDINS, délégué de la commune de Cuges-les-Pins, appuie la remarque de Madame ARNAUD.

Le Président propose alors d'établir un courrier cosigné entre les communes concernées.

Marc LAURIOL, ajoute que le département du Var n'a pas la compétence de cette route puisqu'elle appartient au département des Bouches-du-Rhône mais qu'une concertation globale devrait avoir lieu notamment pour les passages de camions.

Suzanne ARNAUD, ouvre également les sujets sur l'enfouissement des déchets qui combler le Vallon et les camping-cars qui stationnent. Elle exprime la crainte que dans un futur proche s'installent des bungalows. Elle demande de prévoir une motion. Elle note également les risques incendies du fait qu'une seule route dessert Riboux.

Le Président répond que le Parc soutiendra la commune si elle en fait la demande.

Marc LAURIOL, confirme que les deux départements 13 / 83 doivent prendre leurs responsabilités sur toutes ses nuisances remarquées.

Simone CALLAMAND, alerte également que la traversée du village de Méounes-lès-Montrieux par les camions est également source de nuisances et abîme les routes.

Nicolas WATTÉ revient sur la présentation du power point et notamment sur la connaissance du Parc auprès des usagers. Il informe que le Conseil de Parc a été présent sur neuf manifestations et confirme que les usagers ont très peu de connaissance sur l'existence du Parc. Ainsi il en conclue que le Conseil de Parc essaiera d'être plus présent.

Le Président rapporte qu'il a assisté à d'autres congrès et le fait que 68% de personnes ne connaissent pas le Parc est finalement peu vu la création récente du Parc, car ailleurs, souvent 50% ne connaissent pas l'existence de parcs plus anciens.

Le Président acquiesce qu'il faut continuer le travail de visibilité.

Le Directeur poursuit sur les missions des Gardes forestiers :

- Informer, sensibiliser au risque incendie et à la réglementation en vigueur et aux comportements adaptés en espace naturel
- La Surveillance (vigilance et alerte)
- Interdire l'accès aux massifs en cas de risque rouge au travers d'affichage
- Relayer les infractions auprès des agents assermentés
- Démontre les foyers de feu, les barrages en rivière
- Recenser et relever (observations naturalistes, suivi de fréquentation...)
- Ramasser les déchets au quotidien
- Aider les personnes en difficulté
- Faire découvrir (promotion du PNR, découverte du territoire et activités)

Joseph FABRIS, délégué de la commune de Signes, demande s'il ne serait pas plus pertinent d'utiliser les moyens numériques actuels pour avertir du niveau du risque incendie.

Simone CALLAMAND, demande s'il peut y avoir une harmonisation entre les deux départements du niveau de risque journalier.

Le Directeur répond par la négative puisque ceux sont les Préfets qui gèrent ces niveaux de risques.

Patrick BLANC confirme que sur un même massif à cheval sur deux départements le niveau n'est pas homogène.

Marc LAURIOL répond que les SDIS doivent transférer le zonage à l'autorité de Région pour des besoins de cohérence.

Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues, précise que l'affichage permet également de tenir informer les locaux.

Le Président ajoute qu'en égard aux missions des GRF, la pertinence du dispositif est marquante.

Patricia SAEZ tient à féliciter les gardes régionaux forestier du Parc pour leur présence. Elle rappelle que le dispositif déployé par le département de garde à cheval est également très apprécié des usagers.

Le **Président** répond qu'une garde équestre serait pertinente sur la Sainte-Baume. Il indique par ailleurs que la garde républicaine pourrait être sollicitée. Il précise que ces pistes seront investiguées et qu'une proposition du renouvellement du dispositif sera faite prochainement.

4/ Projet de délibération - Demande subvention Animation Natura 2000

Le **Président** informe les membres du comité syndical que le document d'objectif a été finalisé. Laure Vuinée, l'actuelle chargée de mission quitte ses fonctions et poursuit son parcours professionnel dans la vallée de la Clarée. Il ajoute qu'un recrutement est en cours afin de la remplacer pour les missions d'animation. Il passe la parole au Directeur.

Le **Directeur** présente le plan de financement de Natura 2000.

Le budget prévisionnel établi pour sur 36 mois pour la période 2020-2022 est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant TTC
Masse salariale du chargé de mission Natura 2000	121 943,58 €	121 943,58 €	Etat : 47 % du total HT sans les coûts indirects	72 858,97 €
Gratification de 1 stagiaire	3 307,50 €	3 307,50 €	FEADER : 53 % du total HT	92 117,57 €
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	3 848,00 €	3 848,00 €	Total subvention	164 976,54 €
Etudes scientifiques réalisées par des prestataires	25 120,00 €	30 144,00 €	Autofinancement PNR : 47 % des coûts indirects	8 830,20 €
Frais de formation	800,00 €	800,00 €	Autofinancement PNR : TVA non éligible au financement FEADER-Etat	5 024,00 €
Sous-total	155 019,08 €	160 043,08 €		
Coûts indirects	18 787,66 €	18 787,66 €		
Total Dépenses	173 806,74 €	178 830,74 €	Total Recette	178 830,74 €

Joseph FABRIS, président du comité de pilotage remercie Laure Vuinée pour son travail.

Le **Président** met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

5/ Projet de Délibération - Convention partage frais hébergement maintenance SIT 2019

Le **Président** présente le projet de délibération relative à la convention de partage des frais d'administration et de maintenance des outils informatiques du SIT Paca. Elle définit notamment la répartition financière entre les 7 parcs présents sur ce projet pour l'année 2019.

Le **Président** met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

6/ Décision modificative du budget

Le Président présente la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget et passe la parole au Directeur.

Le Directeur précise que le virement du chapitre 11 au chapitre 12 pour un montant de 50 000€ représente 20 000 € des contrats saisonniers de l'Huveaune non prévus initialement, et 30 000 € qui correspondent aux deux contrats supplémentaires de l'Interparc tourisme validés lors d'un précédent comité syndical.

Le Président propose de passer au vote de la délibération relative à la décision modificative qui se présente comme ci-dessous.

En investissement :

Transfert de **16 000 €** de l'article 2181_Installations générales, agencements et aménagements divers comme suit :

- + 5 000 € à l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
- +10 000€ à l'article 2184 – Mobilier
- + 1 000 € à l'article 2188 - Autres immobilisations corporelles

En fonctionnement :

Transfert de **50 000 €** du Chapitre 011 (l'article 6188 - Autres frais divers) au Chapitre 012 de **50 000€** et ventilé comme suit dans les articles du tableau ci-après.

Investissement

Compte	BP	DM n°1	Total après DM
21 - Immobilisations corporelles			
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	47 226,00	- 16 000	31 226,00
2182 - Matériel de transport	40 000,00		40 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	5 000,00	10 000,00
2184 - Mobilier	3 000,00	10 000,00	13 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00	1 000	21 000,00
	115 226,00	0,00	115 226,00

Fonctionnement

Compte	BP	DM n°1	Total après DM
011 - Charges à caractère général			
6188 - Autres frais divers	434 575,38	-50 000,00	384 575,38
<i>SSTotal Ch011</i>	<i>434 575,38</i>	<i>-50 000,00</i>	<i>384 575,38</i>
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	37,04	637,04
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 500,00	216,05	3 716,05
64111 - Rémunération principale	97 500,00	6 018,52	103 518,52
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	2 760,00	170,37	2 930,37
64118 - Autres indemnités	37 100,00	2 290,12	39 390,12
64131 - Rémunérations	360 020,00	22 223,46	382 243,46
64138 - Autres indemnités	75 000,00	4 629,63	79 629,63
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 000,00	9 876,54	169 876,54
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	45 200,00	2 790,12	47 990,12
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 000,00	1 049,38	18 049,38
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	10 680,00	659,26	11 339,26
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	280,00	17,28	297,28
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	360,00	22,22	382,22
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
<i>SSTotal Ch012</i>	<i>810 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>860 000,00</i>
	1 244 575,38	0,00	1 244 575,38

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la Décision Modificative.

7/ Projet de délibération Convention Inter PNR - Projet interparcs tourisme

Le Président informe les membres du comité syndical que la délibération relative aux actions Interparc tourisme a été actée par la Région et remercie la Région pour son soutien. La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les Parcs signataires. Il passe la parole au directeur.

Le Directeur rappelle le budget prévisionnel inter-parc tourisme pour 2019- 2020 et lit l'article 7 relatif aux modalités financières et notamment l'article 7.5 sur la solidarité des Parcs pour pallier un défaut de financement.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

8/ Projet de délibération – Compte Epargne Temps

Le Président annonce que le comité technique du centre de gestion du Var à émis un avis favorable au projet de délibération. Il s'agit d'un droit aux salariés qu'il convient de mettre en place. Il propose ainsi de mettre au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

9/ Projet de Délibération - Concours du receveur syndical - Attribution d'indemnité

Le Président rappelle que suite au départ de Madame Delfaux, il convient d'attribuer une indemnité à son successeur qui a assuré l'intérim dans l'attente de la nomination du nouveau trésorier. Il met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

10/ Projet de Délibération - Convention de partenariat avec le CAUE

Le Président propose de décliner au niveau local la convention de partenariat.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention de partenariat avec le CAUE.

11/ Projet de délibération – Convention pluriannuelle adhésion au réseau régional des espaces naturels protégés

Le Directeur rappelle que le Parc a adhéré au réseau régional des espaces naturels protégés au travers d'une cotisation annuelle et cette convention pluriannuelle permettra d'éviter de reprendre une convention chaque année. L'adhésion est de 1000€.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention au réseau régional des espaces naturels protégés.

12/ Point sur le tour de pays de la montagne Sainte-Baume – dossier d'homologation

Le Président rappelle qu'une demande de subvention auprès du programme européen LEADER a été faite et a reçu un avis favorable. Il passe la parole au directeur

Le directeur présente le bilan de l'opération et notamment informe que la demande d'homologation auprès de la fédération de randonnée est en cours. Il précise que pour finaliser cette demande, il convient de lancer les démarches de conventions avec les propriétaires privés. Les membres du bureau ont proposé d'établir des conventions entre les communes, les propriétaires privés et le Parc. En effet il explique que selon l'analyse foncière, il y a 35 propriétaires privés avec qui conventionner pour le tour de la Sainte-Baume ou la traversée de la montagne.

Joseph FABRIS demande des informations complémentaires sur les itinéraires.

Le directeur répond que les itinéraires sont existants. Il est proposé de cosigner un courrier entre les communes et le Parc pour proposer une convention de passage.

Le Président pense que l'idée d'une convention permet un partage de responsabilité.

Le Directeur acquiesce et ajoute que les conventions seront adaptées au cas par cas.

Patric BLANC dit que les itinéraires définis par le département du Var sont différents et engendrent une complexité pour le droit de passage.

Christian OLLIVIER délégué de la commune de Roquevaire demande s'il existe déjà des conventions.

Le Directeur répond par la négative. Il réexplique que les portions identifiées sur l'analyse foncière des itinéraires sont les portions où il faut prévoir des conventions.

Jérôme ORGÉAS demande comment les itinéraires ont été sélectionnés.

Le Président répond qu'il s'agit d'un Tour de Pays et d'une traversée en stipulant qu'ensuite des variantes seront proposées afin d'amener les visiteurs sur les communs autour. Il propose de valider le fait d'établir des conventions entre les propriétaires privés, les communes et le Parc.

Les élus en sont d'accord.

13/ Point sur les 1^{er} itinéraires chemins des Parcs

Le Président annonce que quelques itinéraires ont été mis sur l'application chemin des Parcs et que l'alimentation d'itinéraires continue.

Le Directeur précise que cela est réalisé sur l'outil Geotreck.

Simone CALLAMAND demande pourquoi l'itinéraire « Autour de la Vierge » a été référencé plutôt que le circuit des Aiguilles de Valbelle.

Le Président répond qu'il s'agit d'un début et que le référencement se fera au fur et à mesure.

Le Directeur poursuit la démonstration et indique que des points d'itinéraire sont visibles notamment pour amener les randonneurs à visiter le village.

Suzanne ARNAUD demande s'il y a des informations relatives à la chasse.

Le Directeur répond par la négative.

Alain DARMUZEY répond que les informations sont présentes sur les sites.

Le président conclue le point d'information.

14/ Point sur l'action « espace Parc »

Le président rappelle rapidement le contexte et passe la parole au directeur.

Le directeur décrit le projet et présente le retour des offices du tourisme. Il montre un exemple de mobilier d'un Parc tenant compte de la contrainte de place. Il montre également un exemple d'une carte du territoire qui sera imprimée sur du carton plume à destination des communes.

Monique MATHIEU demande si le mobilier tient compte des prérogatives du label Tourisme et Handicap, faisant elle-même partie d'une commission au sein de sa commune.

Le Président répond que certainement.

Robert DELEDDA ajoute que l'office de Tourisme de la Cadière d'Azur a obtenu le label "Tourisme et Handicap" et que la documentation est accessible également en format numérique.

Le Directeur répond que cela va être vérifié au sein du Parc. Il poursuit la présentation et présente le budget prévisionnel. Les présentoirs seront dans les offices du tourisme et les cartes au sein des communes.

Le Président ajoute que pour l'instant les formats papier répondent à une demande mais qu'il est envisageable de développer le format numérique. Il propose d'acter les cartes du territoire en carton plume pour les proposer aux communes.

15/ Questions diverses

Le président propose plusieurs points en questions diverses :

- Le débat d'orientation budgétaire pour l'élaboration du BP 2020 sera présenté en décembre pour un vote du budget à minima en début 2020.
- Pour le prochain comité syndical qui aura lieu le 19 décembre à la Cadière d'Azur, il est proposé une rétrospective des événements depuis les six dernières années de travail du comité syndical. Suzanne Arnaud se propose de faire un petit condensé des actions depuis 1975.
- Les dépôts sauvages : suite à la prise de conscience il convient de s'interroger sur la manière d'accompagner les dispositifs.

Joseph FABRIS lit un courrier dont l'objet principal est la création d'une police environnementale afin de lutter contre les dépôts sauvages qui ont été la cause de la mort du Maire de Signes.

Le Président le remercie pour son courrier. Il pense qu'il faut donner la capacité à tout le monde de déposer en déchetterie, y compris aux professionnels des Bâtiments Travaux Public. Il précise qu'actuellement ces déchets ne sont plus acceptés en déchetterie, ce afin de, entre autre, faciliter l'émergence d'une filière de recyclage. Le problème sous-jacent est également le travail dissimulé.

Alain DARMUZEY ajoute que le Maire de Mazaugues a pris un arrêté municipal dans le cadre de la police de Maire, qui a été cassé car cela n'était pas de la compétence du Maire.

Le président acquiesce qu'effectivement c'est du pouvoir du Maire mais encore faut-il appréhender les délinquants en flagrant délit.

Jérôme ORGEAS propose de pouvoir dresser des procès-verbaux d'amendes administratives. Il estime qu'il serait bien que les maires puissent appliquer la sanction financière. Actuellement c'est le préfet qui a cette attribution et au regard du nombre de dossiers, la procédure est longue et souvent infructueuse au niveau des procureurs qui classent les dossiers sans suite.

Christian OLIVIER propose que le Parc puisse faire des opérations comme le fait par exemple le syndicat de l'Huveaune avec l'opération «Huveaune propre». A ce titre le syndicat a identifié des zones sensibles et a créé un poste technique qui permet la surveillance.

Le président répond que pour l'instant c'est à la charge de la commune de lever des dépôts sauvages.

Patrick PEQUIGNOT référent du Conseil départemental du Var indique que le département est confronté aux mêmes soucis sur les ENS et qu'il y aurait des discussions au niveau national afin que les écogardes puissent bénéficier d'un commissionnement permettant l'utilisation des timbres amendes sans envoi aux procureurs.

Suzanne ARNAUD informe que la communauté des communes Sud Sainte-Baume a mis en place un service qui débarrasse les déchets des usagers sur demande téléphonique.

Le Président répond que les maires sont démunis.

Jean-Michel CONSTANS répond que ni les agglomérations ni le Parc n'ont la compétence aujourd'hui.

Le Président propose de se renseigner et d'évoquer ce point auprès de la fédération des PNR et de l'agence française de la biodiversité. Il ajoute qu'il s'agit d'un sujet sensible.

Patrick BLANC pense que c'est au niveau de la loi que cela doit changer et que la politique du bâton devrait être appliqué.

Nicolas WATTÉ propose d'établir des conventions avec les promoteurs et les professionnels.

Le président répond que la loi normalement les obligent à gérer leurs déchets conformément aux règles en vigueur.

André BREMOND regrette que des décisions prises par les maires soient cassées par les Préfets, il prend pour exemple les arrêtés contre les pesticides.

Jean-Michel CONSTANS répond qu'il manque de moyens pour établir des patrouilles, y compris nocturnes.

Suzanne Arnaud fait le même constat, ne disposant ni de PM ni de garde-champêtre.

Le Président propose en conclusion

- D'en parler aux députés afin de voir ce qui peut être fait au niveau national
- De se renseigner auprès de l'AFB pour la question de la police de l'environnement afin de mieux cerner les possibilités
- De demander à la Région Sud si des dispositifs pourraient s'appliquer
- D'envisager la réalisation d'un inventaire des dépôts sauvages ainsi que des opérations de nettoyage.

Il informe que les Présidents de PNR ont sollicité un entretien avec Renaud Muselier qui lui permettra d'aborder le sujet.

Le président informe qu'il a un sujet lourd à partager avec les membres du comité syndical, à savoir, qu'il a été découvert que Brigitte CLAUDE, la responsable administrative et financière, procédait à des achats irréguliers avec les fonds du syndicat mixte.

Il précise que le directeur en a été alerté fin juillet et l'a immédiatement prévenu. Le Président a dans la foulée ouvert une enquête administrative interne, auditionné Mme HENRY, gestionnaire administrative et financière, Mme REBOUTIER, secrétaire/standardiste ainsi que le directeur afin de préciser les faits. Il ressort des entretiens et des investigations interne que

- Mme CLAUDE procédait à des achats irréguliers auprès notamment de deux grandes enseignes (Hyper U et Mr.Bricolage) dans lesquelles le syndicat mixte dispose d'un compte.
- Elle utilisait des bons de commande vierges, la plupart du temps sans objets, ni quantités, ni prix unitaires, sous entête du Syndicat mixte du PNR comportant la signature scannée du Président.
- Le préjudice présumé est estimé à environ 6 000€ depuis 2017, soit environ 2 000€ / an, à chaque fois avec des petites sommes, ce qui permettait de ne pas éveiller les soupçons.

Une fois ces éléments déterminés, le Président et le directeur sont venus à l'improviste dans les locaux du Parc le 5 Août 2019 afin d'auditionner Mme Claude. Cette dernière a nié les faits tout en admettant que ces achats n'avaient aucun lien avec l'activité du syndicat mixte. Elle a également admis qu'elle avait pu être « négligente » et a reconnu, certes en précisant que cela devait être « extrêmement rare », qu'elle avait pu faire des achats personnels avec les moyens de paiement du Parc. L'audition de Mme CLAUDE, extrêmement stressée lors de cet entretien, n'a pas permis de lever les sérieux doutes et la suspicion à son égard tout en mettant en avant des contradictions dans les explications données. Le Président a donc décidé de suspendre Madame Claude de ses fonctions à titre conservatoire et a porté plainte à la gendarmerie de St Maximin dans la foulée, le 5 Août après midi.

Le Président a saisi le conseil de discipline afin de demander la révocation de Mme CLAUDE.

Il précise par ailleurs que depuis, Mme CLAUDE a été placée en garde à vue à la gendarmerie et aurait reconnu les faits, au moins en partie.

Les membres du comité syndical sont extrêmement surpris de ces faits et n'auraient jamais cru que Mme CLAUDE puisse commettre de tels agissements.

Le président revient également sur son déplacement au Japon suite à la délégation avec le Président de Région afin de créer des partenariats. La similitude entre le mont Fuji et la montagne sacrée de la Sainte-Baume a été mis en avant.

N'ayant plus de questions diverses la séance est levée à 17h00.

Le Président
Michel GROS

